SUITE À UNE EMBUSCADE DE L'ANP

Trois terroristes abattus à Aïn Defla

Les forces de l'ANP ont éliminé, hier, lors d'une embuscade, trois terroristes près de la localité de Tagrara, à Aïn Defla. Une prouesse qui intervient à peine quelques jours après le lâche attentat terroriste contre une patrouille de police à Tablat, dans la wilaya de Médéa.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Un communiqué rendu public par le ministère de la Défense nationale (MDN), fait état de l'élimination, hier mardi, à 11h, de trois terroristes près de la localité de Tagrara, dans la wilaya de Aïn Defla.

La mise hors d'état de nuire des trois sanguinaires a été menée par un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Aïn Defla (1re région militaire).

Les forces de l'ANP ont pu réussir ce coup de filet, à la faveur d'une embuscade soigneusement tendue. Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la lutte antiterroriste a également permis la récupération de deux pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, une quantité de munitions, des substances d'approvisionnement, six téléphones portables, deux paires de jumelles et d'autres objets, toujours selon la même source.

Cette prouesse survient à peine quelques jours après le lâche attentat terroriste raté contre une patrouille de police à Tablat, dans la wilaya de Médéa. Pour rappel, les faits remontent à la soirée de jeudi dernier, lorsque des tirs de kalachnikov ont ciblé des patrouilleurs de la Sûreté de wilaya de Médéa qui effectuaient une ronde nocturne de routine dans une zone semi-urbaine, occasionnant la blessure de deux policiers.

Photo : DR

Un coup de filet réussi pour les forces de l'ANP.

Les auteurs de cette embuscade ont pu prendre la fuite ce soir-là. La proximité géographique entre la wilaya de Médéa où s'est déroulé le condamnable attentat terroriste et celle de Aïn Defla où ont été abattus les trois criminels laisse supposer un lien.

Le relief géographique entre les deux régions permet, en effet, le déplacement des groupuscules terroristes qui peuvent toujours occuper les maquis de cette région.

Il est à signaler que le territoire de Aïn Defla connaît très peu d'activités terroristes ces dernières années.

M. M.

CARBURANT

Tension aux stations-services

Une certaine tension se fait ressentir dans les stations-services à travers toute la capitale. Depuis quelques jours, d'interminables files d'attente se forment toute la journée devant les distributeurs de carburant.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Depuis plus d'une dizaine de jours, la capitale enregistre des perturbations dans la distribution du carburant. Les automobilistes peinent à faire le plein d'essence. Nombre d'entre eux font le tour de plusieurs stations-services pour s'alimenter et souvent vainement. Les plus chanceux parviennent après plusieurs haltes, à en trouver mais sont contraints de patienter près d'une heure voire plus. Les files d'attente sont impressionnantes. Elles dépassent le parking des stations-services et s'étirent sur la chaussée. Des files qui se prolongent souvent jusqu'à la voie principale créant ainsi des embouteillages. Un scénario similaire se répète aux abords des différentes stations à l'est comme à l'ouest d'Alger. Aucune station-service n'est épargnée.

Une situation que les pompistes expliquent par une perturbation dans le réapprovisionnement. «Depuis une dizaine de jours, la livraison de l'essence et du gasoil se fait un jour sur deux au lieu de tous les jours. Pourtant nous passons notre commande quotidiennement», précise un gérant d'une station-service à Alger-Centre. Une perturbation qui s'est également répercutée sur la quantité de carburant livrée. «Même la quantité a été réduite. Au lieu de nous livrer 7 000 litres, nous recevons uniquement 6 000 litres», dit-il encore. Aussi négligeable soit-elle pour les livreurs, cette «baisse» se fait pourtant ressentir. A peine remplies le matin, les cuves de carburant se vident très vite. Des perturbations auxquelles les pompistes n'arrivent pas à trouver des explications. A la direction de Naftal, on n'a pas jugé utile de communiquer. Nos multiples tentatives de prise de contact avec le responsable de la communication de l'entreprise ont été vaines.

Ry. N.

Photo : DR

Une perturbation dans le réapprovisionnement.

IL DÉNIE LE DROIT À AMARA DE PARLER EN TANT QU'AVOCAT

Le bâtonnier Sellini monte au créneau

Le bras de fer entre le président du barreau d'Alger, Abdelmadjid Sellini, et l'avocat Mohcène Amara se poursuit toujours et risque de prendre d'autres proportions. Pour preuve, les deux hommes se livrent à distance une bataille médiatique. Hier, le président du barreau d'Alger, dans un point de presse animé au niveau du siège de la cour d'Alger, a dénié à Amara Mohcène le droit de parler en sa qualité d'avocat».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Entre les deux hommes, la guerre est totale.

Hier, lors d'une rencontre avec des journalistes, Abdelmadjid Sellini a porté de sévères critiques à l'endroit de Mohcène Amara, lui déniant «le droit de parler en tant qu'avocat». Selon lui «Mohcène Amara n'a pas le statut d'avocat et par conséquence, il n'a pas le droit de parler en tant que tel, pour la simple raison que le barreau d'Alger lui a retiré cette qualité».

Cette sortie médiatique du président du barreau d'Alger est intervenue au lendemain du passage d'Amara Mohcène sur une chaîne de télévision privée en évoquant notamment l'affaire de Sonatrach 1. «Il n'est pas avocat et il n'assure pas la défense de l'ex-P-dg de la société Sonatrach Mohamed Meziane», dira le conférencier. Selon lui, «cet avocat n'est pas celui qui assure la défense de la famille Meziane dans l'affaire Sonatrach». Poussant plus loin ces critiques, il dira que «celui qui n'est plus aujourd'hui avocat a plusieurs affaires en justice et que d'autres suivront». Pour rappel, entre Sellini Abdelmadjid et Amara Mohcène, le bras de fer remonte à plus d'une année. Le dernier en date a coûté une détention d'une quinzaine de jours à l'ex-avocat suivie d'une condamnation par la justice.

Le prévenu avait comparu pour «diffamation, injures et menaces de mort» contre son bâtonnier, maître Abdelmadjid Sellini. Lors de son procès, le prévenu, M. Amara Mohcène, avait rejeté tout sur le bâtonnier, qui, selon lui, «est le seul à utiliser des propos malveillants et injurieux. Il m'a suspendu et j'ai été réhabilité par la Commission nationale de recours, mais lui m'a interdit l'accès à l'assemblée générale et m'a insulté devant toute l'assistance» d'où l'interrogation de la présidente du tribunal qui lui demandait : «Pourquoi toutes ces insultes ?» Le prévenu : «C'est lié à l'affaire Sonatrach 1. Depuis que j'ai été constitué par l'ex-P-dg et ses deux enfants, Sellini, qui défendait la partie adverse, a tout fait pour m'enlever le dossier et m'écarter totalement de la corporation (…) Sellini a été constitué par la partie civile et moi je défendais l'ancien directeur général de Sonatrach et ses enfants…». Cela étant, lors de sa conférence de presse, le président du barreau d'Alger a indiqué qu'il comptait déposer une autre plainte à l'endroit de «l'ex-avocat» pour «diffamation et injure ».

A. B.

AFFAIRE DES CADRES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE POLICE DE CHÂTEAUNEUF

Relaxe pour Dridi et consorts

Mise en délibéré sous quinzaine, l'affaire des cinq cadres de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf a connu, hier, son épilogue. Le verdict est tombé, hier dans la matinée, au profit des mis en cause dans cette affaire, au nombre de cinq, dont l'ex-directeur général, M. Merzouk Dridi. En d'autres termes, la cinquième chambre criminelle du tribunal correctionnel près la cour d'Alger a prononcé un verdict réhabilitant les cinq personnes, condamnées depuis quatre années à plusieurs années de prison ferme. «Une décision qui prouve que dans notre pays la justice existe», dira un avocat. Pour rappel, lors du procès en appel après cassation de la Cour suprême, qui a eu lieu au niveau de la cour d'Alger, la défense de l'ex-directeur général assurée en la circonstance par l'avocat Benhabylès avait plaidé la relaxe. Le procès en question s'est tenu après que la Cour suprême eut, faut-il le rappeler, cassé le jugement en appel, considérant que «le verdict prononcé en seconde instance ne s'appuyait sur aucune base juridique».

L'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf avait été condamné en dernière instance (cour) à trois années de prison, dont une avec sursis. La même juridiction a prononcé des peines allant de deux années à une année avec sursis respectivement à l'encontre de l'ex-commissaire de police Corso Abdelkader, de Zebouchi et Amrar Sid, alors que Ziane Khaled a été relaxé. Les huit autres personnes poursuivies dans la même affaire mais non détenues, et contre lesquelles l'avocate générale a requis des peines de cinq années de prison ferme, ont toutes bénéficié de la relaxe.

A. Bettache